

1, 2, 3 STRUCTURE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : 20 COURS DES MARCHES DE BRETAGNE
44190 CLISSON

889 035 341 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente et un janvier,
A 17 heures 45,

La société QUARCO, représentée par la Société GN NVEST, Présidente, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur François-Xavier GUILLARD, et par la Société JBH, Directrice Générale, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Julien BOUDVILLAIN, associée unique et Présidente de la Société 1, 2, 3 STRUCTURE, déclare que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Décision à prendre sur l'opportunité de poursuivre l'activité sociale en dépit de la perte enregistrée
- Dans la négative, dissolution de la société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur François-Xavier GUILLARD **RAPPELLE** ès-qualité que Société 1, 2, 3 STRUCTURE clôture ses comptes le 31 JUILLET de chaque année, et que les comptes clos au 31 JUILLET 2024 ont été approuvés par l'associée unique lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 JANVIER 2025. Du fait de la perte comptable constatée dans les comptes clos au 31 JUILLET 2024, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Dès lors en application des dispositions de l'article L 223-248 du Code de Commerce, obligation est faite à l'associée unique de se prononcer (dans les 4 mois qui suivent l'approbation desdits comptes et de ladite perte) sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 JUILLET 2024 font apparaître un actif net inférieur à la moitié du capital social, statuant en application des dispositions de l'article L 223-248 du Code de Commerce,

DECIDE DE NE PAS DISSOUDRE LA SOCIETE ET DE POURSUIVRE L'ACTIVITE SOCIALE.

La Présidente rappelle qu'il y aura donc lieu de reconstituer l'actif net à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social dans un délai qui expirera le 31 janvier 2027.

L'associée unique fait observer que le point n°2 de l'ordre du jour concernant la nomination d'un liquidateur et la détermination de ses pouvoirs est devenu sans objet du fait de l'adoption de la décision ci-dessus visée.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Pour la Société QUARCO, Présidente et Associée unique,

La Société GN INVEST, Présidente,
Représentée par Monsieur François-Xavier GUILLARD, Gérant.



La Société « JBH », Directrice Générale,
Représentée par Monsieur Julien BOUDVILLAIN, Gérant.

